Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260311-030326_08-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Délibération du Conseil Municipal

Mardi 03 mars 2026

Le mardi trois mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Quentin RENAULT, Mme Céline ENGEL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Christianne MACÉ, Mme Martine BARBÉ, Mme Annie GUILLARD, Mme Elise LECHEVESTRIER, M. Claude ERMEL, M. Pascal MIRIEL, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : M. Roger HERVÉ, Mme Nathalie MAUDEZ, Mme Christelle HAGUET (pouvoir à Mme Christianne MACÉ, Mme Gwenola BERHAULT (pouvoir à Mme Céline ENGEL), M. Patrick RODIER (pouvoir à M. Claude ERMEL).

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Céline ENGEL est élue secrétaire de séance.

03/03/26 – 8 – Finances communales – Présentation et vote du budget 2026 du lotissement de la Croix Nicole

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Monsieur KERRIEN présente le budget primitif 2026 relatif au lotissement de la Croix Nicole.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le budget annexe du lotissement de la Croix Nicole 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
  - Section de fonctionnement : 13 942,40 €
  - Section d'investissement : 20 000,00 €
  - Total : 33 942,40 €

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 11/03/2026

Le Maire, M. ***Denis LAGUITTON***

MAIRIE DE BROONS (Côtes d'Armor)